



HAL
open science

Loup et pastoralisme dans les Alpes françaises : état des lieux et perspectives de résolution d'un conflit

F. Favier

► **To cite this version:**

F. Favier. Loup et pastoralisme dans les Alpes françaises : état des lieux et perspectives de résolution d'un conflit. Forêt Méditerranéenne, 2002, XXIII (1), pp.31-44. hal-03558687

HAL Id: hal-03558687

<https://hal.science/hal-03558687>

Submitted on 4 Feb 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Loup et pastoralisme dans les Alpes françaises : état des lieux et perspectives de résolution d'un conflit

par Florent FAVIER

Depuis 1992, date du retour du Loup en France, dans les Alpes, de nombreuses dispositions ont été prises en matière de suivi des populations, de mise en place et d'évaluation des mesures de protection des troupeaux domestiques et des systèmes de compensation des dommages. Mais les conflits restent latents entre partisans du retour du Loup et éleveurs. Cet article fait le point sur la situation et révèle toute la difficulté de la concertation lorsqu'elle se déroule dans un climat passionnel.

Introduction

Un premier programme européen Life Nature a été financé à hauteur de 8 MF (1,22 M €) par l'Union européenne pour la période 1997 à 1999. Ce premier programme a permis d'assurer le suivi de la population de loups déjà installée dans le massif du Mercantour et d'accompagner l'expansion de l'espèce dans l'arc alpin. Une évaluation des mesures de protection des troupeaux domestiques a été proposée et mise en place avec des résultats probants dans le territoire du Mercantour (POULLE et al., 2000).

Depuis 1998, le loup est également présent de façon permanente dans les Alpes-de-Haute-Provence, les Hautes-Alpes, l'Isère et la Savoie, et depuis 1999 dans la Drôme. Les investigations sur les mesures de prévention menées par les techniciens pastoraux dans les secteurs des Alpes du sud durant le premier programme Life ont apporté un certain nombre d'enseignements ; il convient, dans un contexte nord-alpin comportant des systèmes pastoraux différents, de les mettre en pratique en proposant aux éleveurs, quand cela est possible, une mise en place de la prévention assortie d'un suivi et de l'évaluation de son efficacité.

En 1999, à la demande du ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement, un second programme Life a été cofinancé par l'Etat français et l'Union européenne pour un montant total de 18,6 MF (2,4 M €). Ce second programme a pour objectif d'accompagner la progression du loup, notamment par des mesures diminuant l'impact de la prédation sur les troupeaux et sur l'économie des exploitations, et en favorisant son acceptation sociale. L'autre objectif de ce programme consiste à élaborer une stratégie nationale de la gestion du loup en France en concertation avec l'ensemble des partenaires concernés.

Ainsi, les actions mises en œuvre pour répondre à ces objectifs sont les suivantes :

- surveiller l'expansion de l'espèce par l'animation d'un réseau de correspondants qui récolte les indices de présence et certifier les nouveaux secteurs, notamment par l'outil génétique,
- évaluer l'exploitation des ressources alimentaires sur l'ensemble des zones de présence permanente du loup par le suivi des meutes et le suivi individuel,
- assurer un système de compensation des dommages dans les nouvelles zones de présence,
- évaluer la faisabilité et mettre en place des mesures de prévention en fonction des différents systèmes pastoraux rencontrés dans les régions alpines et préalpines,
- bâtir un programme de communication sur les actions réalisées au travers de la problématique loup par la diffusion de supports d'information.

- 1 - Les Alpes-Maritimes, les Hautes-Alpes, les Alpes de Haute-Provence, la Drôme, la Savoie, la Haute-Savoie, l'Isère et le Var.
- 2 - Office national de la chasse et de la faune sauvage – Office national des forêts

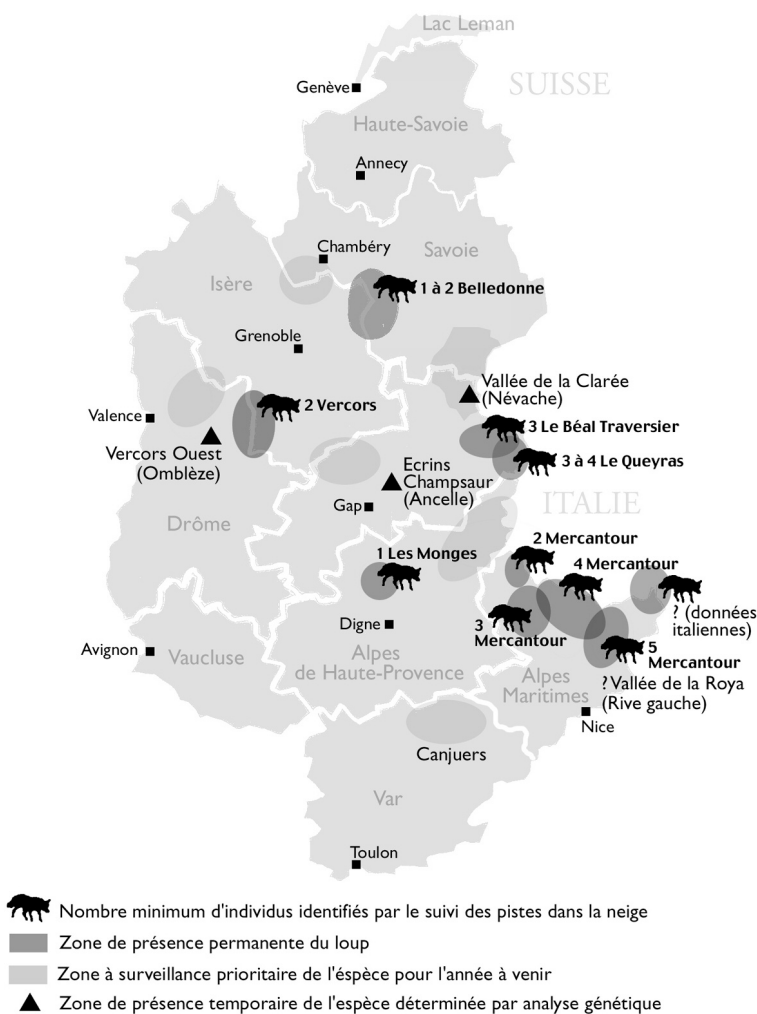
Fig. 1 (ci-dessous) : Distribution des zones de présence permanente de loups sur l'arc alpin français estimée à la fin de l'hiver 2000-2001 par le "Réseau loup".

Le loup en France

Historique

La disparition du loup en France au début du XX^e siècle, au vu des incessantes tentatives d'éradication et de la forte volonté nationale qui soutenait cet objectif, semblait inéluctable : forte ruralité, raréfaction du gibier sauvage, développement de l'élevage ovin, incitation et motivation économique à la chasse aux loups... Pour des raisons diamétralement opposées, le retour naturel du loup semblait tout aussi inévitable à la fin du XX^e siècle : déprise agricole, désertification des espaces ruraux, reconquête des espaces naturels par la végétation, abondance du gibier, protection intégrale de certains secteurs (parc nationaux), évolution de l'opinion publique (ORSINI, 1996). Les recherches scientifiques ont en effet apporté une meilleure connaissance de l'espèce, ce qui a favorisé une large adhésion à la présence du prédateur et l'amélioration de son image auprès du public (Sondage de la Sofres, 1995).

Depuis 1992, date des premières observations d'individus dans le Mercantour, l'étude de l'évolution du nombre de loups présents en France et de leur répartition géographique n'a cessé d'être une priorité : elle est nécessaire pour la gestion de l'espèce (tant sur le plan biologique que pour les indemnités et la prévention des attaques). Cette étude permet également de répondre aux rumeurs concernant sa réintroduction, en démontrant formellement que les individus présents en France proviennent d'Italie. Ce suivi de l'évolution de la répartition des loups a nécessité l'instauration d'une structure technique actuellement opérationnelle sur huit départements¹ : le "Réseau loup". Ce réseau regroupe environ de 450 agents de terrain, appelés "correspondants", qui, par leur mission (agents de parcs, de l'ONCFS, de l'ONF², de la gendarmerie nationale...), leur métier (accompagnateurs en montagne, guides, professionnels de l'élevage...) ou leurs loisirs (chasseurs, randonneurs, naturalistes), assurent le recueil de tout indice potentiel de présence du loup (traces, crottes, urines, restes de proies...). L'animation technique et la synthèse des informations recueillies sont assurées en continu au niveau national par le personnel spécifique du programme Life : le vétérinaire pour les dommages et le biologiste pour les indices. La synthèse des données permet de mettre à jour chaque année une carte de présence de l'espèce dans les Alpes (Cf. Fig. 1).



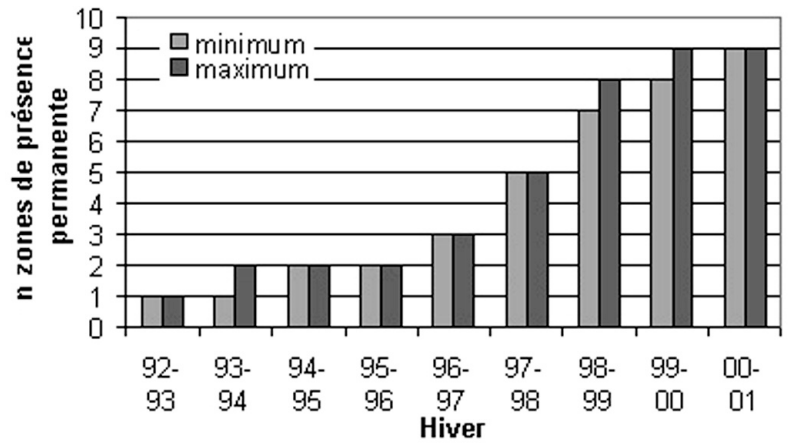
Statut actuel de la population de loups

Les études menées ont ainsi permis d'estimer le nombre minimum de loups présents en France (Cf. Fig. 1). Cette estimation se fait en hiver, quand les conditions d'enneigement permettent de dénombrer les traces faites par des individus différents.

L'hiver 2000-2001, s'il ne montre aucune augmentation du nombre de loups, met en lumière une expansion territoriale toujours active (DUCHAMP & LEQUETTE, 2001). Ainsi, le nombre d'individus présents en France, estimé à l'issue de la campagne hivernale 2000-2001, est constitué d'un minimum de 24 à 26 loups (contre 26 à 29 pour l'hiver 1999-2000). Il serait hâtif d'en conclure à une ébauche de stagnation du nombre de meutes et des effectifs les constituant, car elle n'est statistiquement pas significative à l'échelle de l'arc alpin : d'un point de vue démographique la population de loup en France est restée, depuis 1992, dans sa phase d'expansion (soit un facteur multiplicatif du nombre de meute de 1,36 par an). Il faut noter cependant un fort effet régional, puisque aucune nouvelle meute ne s'est installée dans le Mercantour depuis 3 ans, les espaces vacants disponibles étant de plus en plus restreints dans ce massif.

Les neuf zones de présence permanente aujourd'hui identifiées (Cf. Fig. 1) occupent ainsi une surface de 242 000 hectares sur l'arc alpin français et cette surface est en constante augmentation depuis 1993 (DUCHAMP et al., 2001) (Cf. Fig. 2) corrélativement au nombre de zones de présence temporaire. Cette corrélation indique également un statut de colonisation toujours en action, notamment au nord du Mercantour. Les effectifs minimums, basés sur la taille du groupe estimée par le suivi des pistes dans la neige, sont donnés dans le tableau I.

De plus, de nouvelles zones de présence mises en évidence en 2001 (Vallée de la Clarée, Haut Var et Ubaye) font l'objet d'incertitudes quant au statut de l'espèce car des indices ne sont récoltés de façon récurrente que depuis 2000. Le plateau de Canjuers, les Ecrins, le plateau d'Ambel (Vercors), ont été fréquentés au moins temporairement par le loup, mais aucun indice récurrent ne vient documenter ces sites. Afin d'établir les patrons démographiques du loup sur l'arc alpin, un recul minimum de trois années consécutives est nécessaire pour valider des tendances, compte tenu de la



méthode de suivi retenue par le comité scientifique loup (DUCHAMP et al., 2001). On estime qu'une zone est fréquentée de manière permanente quand on trouve des indices de présence durant trois hivers consécutifs.

Dans la région méditerranéenne, la prévision en matière de potentialité d'accueil du loup est difficilement vérifiable en l'absence de marquage individuel et du fait de l'absence fréquente de neige en hiver : une estimation de ces zones par un modèle de potentialité intégrant les facteurs environnementaux et la densité humaine comprend la totalité des Alpes-de-Haute-Provence, la moitié nord du Var, le Luberon, la région du Ventoux et le Sud-Ouest du Vercors (CORSI et al., 1998). La totalité de la côte méditerranéenne apparaît peu favorable à la présence du loup malgré une croissance continue des effectifs d'ongulés sauvages dans ces régions, ce qui représente un facteur propice (MAILLARD, 1999).

Fig. 2 (ci-dessus) : Variations temporelles du nombre de zones de présence permanentes depuis l'arrivée du loup en France. Deux autres zones de présence présentent un statut incertain quant à l'établissement d'une nouvelle meute qui ne pourra être confirmé qu'à l'issue du prochain hiver.

Tab. I (ci-dessous) : Répartition des meutes et estimation des effectifs minimum dans les aires de présence permanente par le suivi des pistes dans la neige (Source des données : Réseau loup)

Massif	Nombre de meutes	Effectif minimum estimé durant l'hiver 2000 - 2001
Mercantour	4 (+1 transfrontalière)	14
Monges	1	1
Var	Présence sporadique	-
Haut Var-Ubaye	Statut incertain	-
Queyras	1	3 - 4
Béal Traversier	1	3
La Clarée	Statut incertain	-
Belledonne	1	1 - 2
Haute Maurienne	Statut incertain	-
Vercors	1	2

Le pastoralisme : dommages et prévention

Evolution des dommages

Depuis le retour officiel du loup, les dommages ont évolué au fur et à mesure que des meutes se sont installées dans de nouveaux territoires et que des individus se déployaient dans des départements voisins à la recherche de zones d'installation (Cf. Fig. 2). La prédation exercée par les loups, relativement forte en France, est principalement due à une grande disponibilité d'ovins en pâture en comparaison avec le versant italien des Alpes : en 2000, 1483 ovins et caprins ont été indemnisés au titre du loup, c'est-à-dire quand sa responsabilité dans une attaque ne pouvait pas être formellement exclue (RÉSEAU LOUP, 2001). En 2001, l'ensemble des compensations a concerné 1830 ovins (ou caprins), sur 372 attaques, pour un montant de 2 068 667 F (315 366 €) (Cf. Fig. 3 pour l'évolution temporelle des dommages de 1993 à 2001). En comparaison avec l'an 2000, le nombre d'attaques indemnisées est sensiblement le même (371), pour un nombre de bêtes indemnisées légèrement supérieur (Cf. L'Infoloups n°10, sous presse).

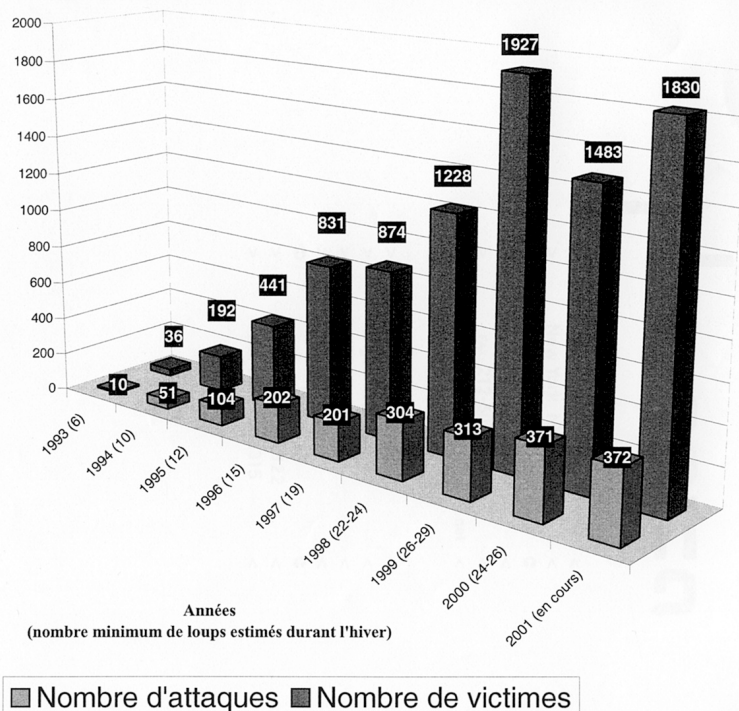
Cette situation est aussi bien liée au système pastoral français, qui est un système d'élevage ovin-viande extensif (dont cer-

taines caractéristiques peuvent s'avérer handicapantes dans le cas de prédatons), qu'à l'adaptabilité du loup aux différentes méthodes de prévention (notamment un report des attaques de jour face au regroupement nocturne des troupeaux préconisé pour réduire les dommages) (Cf. article de Laurent Garde dans ce numéro).

Quant à vouloir faire la part des attaques attribuables aux loups ou aux "chiens en état de divagation", tels que défini par le code rural - le terme de "chien errant" ne s'appliquant qu'à des animaux retournés à l'état sauvage et n'ayant plus de propriétaires, qu'on trouve essentiellement dans le sud de l'Italie ou au Maghreb (DIMANCHE et al., 2000) - il s'agit là d'un exercice qui, outre qu'il donne lieu à des polémiques, est difficilement réalisable : la disparité de collecte des informations entre les dégâts attribuables aux loups et ceux concernant les chiens ne permet pas d'avoir des données en nombre suffisant pour être fiables et scientifiquement interprétables. En effet, la procédure qui permet d'attribuer l'origine des attaques au loup fait l'objet d'un recensement exhaustif au travers de constats de dommages systématiques sur déclaration de l'éleveur. Par contre le recensement des dégâts dus aux chiens divagants ne peut être que partiel puisque basé sur d'éventuels constats de gendarmeries ou d'assurances, qui ne sont ni systématiques ni obligatoires, ou sur des enquêtes faisant appel à la mémoire des éleveurs. Certains s'avancent à comparer le nombre de victimes dont sont responsables les loups dans les Alpes et les chiens en France : les premiers ne sont responsables que de 2 000 bêtes tuées quand les chiens le seraient de 15 000, 100 000, voire 500 000 victimes (MAUZ, 2002) ! Les chiffres se télescopent et sont inutilement polémiques : aucun recensement exhaustif n'existe. Il n'apparaît pas non plus sérieux de comparer les dommages que font environ trente loups avec ceux que font des chiens, qui ne sont par ailleurs pas dénombrés, et sur une surface de territoire qui n'est pas comparable ! Le nombre de brebis présentes sur les territoires d'observation est également un facteur déterminant dont il n'est jamais question dans ces comparaisons.

Les différences que l'on peut cependant observer dans les caractéristiques des attaques de chiens et de loups se manifestent principalement par le rapport du nombre de victimes sur le nombre d'attaques : TROPINI (2001) relève en effet un

Fig. 3 (cidessous) :
Evolution temporelle
des dommages
occasionnés
aux troupeaux
domestiques, ayant fait
l'objet d'une indemnisa-
tion au titre du loup
(cas où la responsabilité
du loup n'a pu être
exclue)
(Poulle et al., 2000).



rapport en moyenne de 12,8 ($\pm 3,6$) victimes par attaque de chien et de 2,8 ($\pm 0,3$) victimes par attaque de loup. L'augmentation du nombre d'attaques, qui est proportionnel à l'augmentation de l'effectif d'une meute, est plus marquée lors du passage de 2 à 4 loups que lors du passage de 6 à 8 loups dans une meute (ESPUNO, 1998 pour un test sur une meute du Mercantour). Le nombre de loups n'explique cependant que 30% de la variabilité du nombre d'attaques par estive, 70% restant imprévisibles. La caractéristique des attaques de loup est qu'elles se concentrent sur une estive une année donnée et sur d'autres estives l'année suivante. Des facteurs explicatifs, tels que la topographie de l'alpage et l'évolution du mode de conduite du troupeau au cours de l'estive, incluant une composante temporelle plus fine, sont actuellement en cours d'étude.

La détermination du prédateur est une étape importante puisqu'elle conditionne l'indemnisation des pertes subies par l'éleveur : le système de compensation actuel repose sur l'établissement de constats systématiques. Étant donné la présence commune du lynx et du loup sur certains territoires, la procédure a été harmonisée pour les deux prédateurs et un formulaire unique de constats existe depuis le 1^{er} juillet 2000. Depuis cette date, l'expertise que réalise le vétérinaire du programme Life, qui est principalement fondée sur les constats de dommages (origine de la mort, indices éventuels...) doit conduire à répondre aux questions suivantes : la mortalité est-elle due à une prédation, à une autre cause ou à une origine indéterminée ? S'il s'agit d'une prédation, peut-on écarter la responsabilité du loup et / ou du lynx ? La décision d'indemnisation, qui dépend en dernier ressort de la Direction départementale de l'agriculture et de la forêt (D.D.A.F.) du département, est prise en fonction du constat et de la présence avérée ou non du loup sur le secteur concerné. Elle autorise un recours de la part de l'éleveur dont le dossier peut être réexaminé.

La protection des troupeaux

Le système d'exploitation qui a cours dans les Alpes et Préalpes françaises est un système mixte d'utilisation de parcours de proximité (inter-saison) et de transhumance en alpages. On peut trouver des formes éminemment variables du nord au sud des Alpes, mais toutes ont un système commun



d'utilisation des ressources fourragères spontanées, ce qui est le principe d'un système extensif.

La déprise agricole a entraîné à la fois une réduction du nombre d'éleveurs ovins et un accroissement des effectifs de leurs troupeaux, avec malgré tout une baisse relativement constante du nombre global de brebis en France. Suite à ces évolutions, les grands troupeaux ont assuré à leurs propriétaires la viabilité économique de leurs exploitations ; quant aux troupeaux plus réduits (en dessous de 800 têtes environ), ils l'ont trouvée en mettant leurs brebis au pâturage sans y exercer une surveillance permanente, s'affranchissant ainsi du coût que représente un berger, ou en regroupant leurs troupeaux de manière à permettre l'embauche d'un berger. La surveillance du berger a été remplacée par l'utilisation de parcours clôturés dans les zones préalpines (par exemple dans

Photo 1 (en haut) :
Loups des Abruzzes
(Italie)
Photo B. Lequette /
PN Mercantour

Photo 2 :
Constat de dommage
dans le Mercantour
Photo Poulle / LIFE

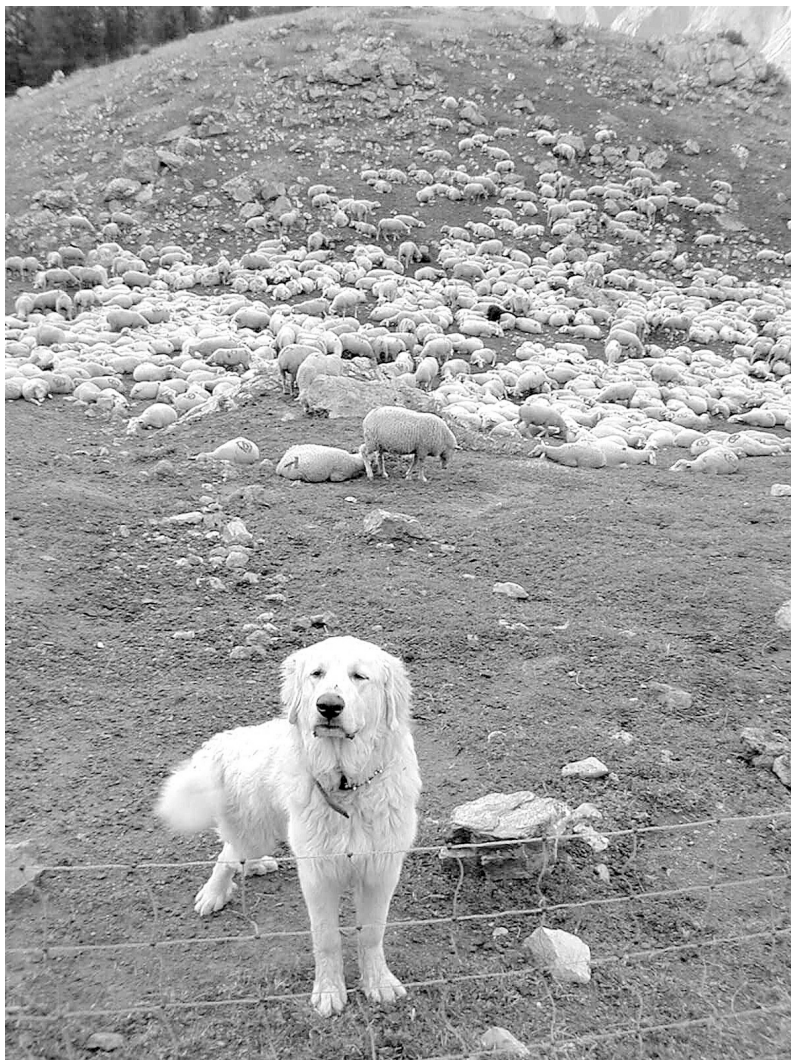


Photo 3 :
Chien pastou
dans un parc
de contention,
Hautes Alpes
Photo F. Favier / LIFE

les Monges, le Diois ou le Buech), et par une surveillance occasionnelle effectuée par les éleveurs locaux eux-mêmes (comme c'est le cas dans les Alpes Maritimes) ou les éleveurs pluriactifs (comme dans les Alpes du nord) : seuls les grands troupeaux de 1000 à 1500 têtes offrent en effet une marge suffisante justifiant l'emploi d'un berger salarié pour la saison d'estive (LEGEARD, 2000). C'est également au dessus de 800 têtes environ que la nécessité de gestion d'un alpage se fait ressentir, pour conduire les animaux dans les différentes zones de pâtures. Sans présence humaine, les brebis ne mangent que les meilleurs quartiers, y entraînant du surpâturage, et délaissent les zones peu appétantes : le sous-pâturage débouche rapidement sur un embroussaillage qui rend ensuite les quartiers impropres au pâturage.

Toutes ces évolutions, ajoutées aux caractéristiques de l'élevage ovin extensif, se sont révélées être des facteurs limitants pour la protection des animaux face à la prédation

du loup. Il a fallu inverser la tendance des pratiques, notamment de garde des troupeaux : le rôle prépondérant de la présence humaine sur les unités pastorales confrontées à la prédation est apparu rapidement. En parallèle aux mesures de protection préconisées, la politique d'amélioration des aménagements pastoraux s'est renforcée³, permettant par exemple de remettre en état ou d'installer des cabanes pastorales pour loger les bergers, mais aidant aussi à la réfection des pistes, des parcs de regroupement... Avec la réflexion entamée par le ministère de l'agriculture sur les contrats territoriaux d'exploitation, c'est toute la politique agricole qui a commencé à être repensée. Le pastoralisme n'y échappe pas, avec la contrainte supplémentaire que représente la présence du loup... Les dommages causés aux éleveurs, dans une telle dynamique, ne pouvaient qu'être pris en charge par l'Etat, prise en charge s'étendant également aux mesures de protection.

Cette nécessité de la protection des troupeaux s'est imposée aux gestionnaires dès les premières attaques. Les méthodes de prévention des dommages utilisées sans interruption depuis des siècles par nos voisins italiens, portugais et espagnols, ou encore dans des pays d'Europe de l'est ou d'Amérique du nord, ont montré la nécessité de sensibiliser les éleveurs à des pratiques pastorales intégrant la prédation, par la mise en place de mesures de protection. Elles étaient déjà utilisées en France contre l'ours et contre le loup avant sa disparition. Il s'agit du chien de protection, du regroupement nocturne des troupeaux, et d'une présence humaine pour leur mise en place et leur suivi : ce rôle du berger, de l'éleveur ou d'un aide-berger est un élément incontournable de la prévention dans la mesure où elle a besoin d'être pensée et organisée. Ces mesures de prévention ont fait ou font encore l'objet de nombreuses études dans le cadre du programme Life, à la fois pour expérimenter leur efficacité et chercher à l'améliorer.

Le rassemblement des troupeaux est régulièrement utilisé dans les pratiques pastorales. Dans une optique de prévention des attaques, le regroupement des animaux dans des parcs mobiles électrifiés (soit des filets à maillage de fils, soit des clôtures à 4 fils) restreint le déplacement des brebis à une zone circonscrite, limitant leur étalement en couchade libre pendant la nuit, et par là les possibilités de prédation ; l'électrification des filets peut être considérée comme un facteur

³ - La loi pastorale de 1972 (loi de modernisation du pastoralisme) a permis à l'élevage ovin de se structurer en autorisant la création des associations foncières pastorales et les groupements pastoraux.

secondaire pouvant repousser certaines tentatives d'approche ou de franchissement des parcs mobiles par les loups ou tout autre prédateur.

La garde de nuit n'étant une solution ni en termes d'efficacité ni en termes de conditions de vie et de travail, la mise en place de chiens de protection dans les troupeaux est à ce jour la solution la plus efficace qui ait été trouvée pour faire échouer des tentatives de prédation nocturne. Sans que cette efficacité puisse être garantie, cette mesure ayant des facteurs limitants tel que la topographie, le couvert forestier (ROUSSELOT et PITT, 1999), l'effectif des troupeaux et le niveau d'information de l'éleveur (DURAND, 2000), la présence de chiens de protection présente un effet de diminution significatif des attaques, surtout si la mesure est couplée avec le regroupement nocturne systématique (ESPUNO, 1998)

Dans le cadre du programme LIFE, les contraintes nouvelles imposées aux éleveurs par la mise en place de ces mesures sont prises en compte : la mise à disposition de trois à quatre mois d'aide-bergers dans l'année permet de soulager les bergers ou les éleveurs du surcroît de travail que peuvent entraîner entre autres le déplacement fréquents des parcs de contention ou le transport de la nourriture des chiens en alpage. La surcharge supplémentaire pour l'éleveur, évaluée au travers d'études menées dans le cadre du programme LIFE, n'étant effectivement pas négligeable, le Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement prévoit qu'à terme ce surcroît de travail puisse être pris en compte au travers d'une indemnité compensatrice, dont le montant et le mode d'attribution sont actuellement à l'étude.

D'autres moyens peuvent limiter la prédation, comme c'est le cas quand certaines zones sensibles sur les unités pastorales sont aménagées (mise en place d'impluviums quand les points d'eau sont situés dans des zones boisées ou escarpées, sécurisation de barres rocheuses représentant une forte menace de dérochement, débroussaillages de zones ou passages buissonneux potentiellement dangereux, etc.). Cette détermination des zones dangereuses peut se faire au travers de diagnostics pastoraux allégés intégrant le risque de prédation, qui évaluent les différents points de vulnérabilité d'une unité pastorale donnée, selon l'utilisation qui en est faite, en fonction de ses ressources et des différents aménagements existants. Ces ana-

lyses de la vulnérabilité des unités pastorales face à la prédation débouchent sur des recommandations en termes de conduite de troupeau, de moyens de prévention et d'aménagements pastoraux structurants (voir GARDE, 2001).

Une nécessaire politique de conciliation

Situation de conflit : les blocages

Dans un conflit, deux points de vues s'affrontent dans une logique de " tout ou rien " : esquisser une volonté de concession est alors considéré comme une erreur fatale. De telles situations sont bien connues pour être difficiles à démêler à cause de la radicalisation des positions. Pour y parvenir, il est important de chercher à cibler précisément les différents points de blocage. Ils sont généralement nombreux et peuvent parfois sembler provenir de situations tout à fait bénignes aux yeux de l'observateur extérieur, mais sur lesquelles des positions se sont cristallisées.

Dans la " problématique loup ", le premier point de blocage porte sur la légitimité même du retour de l'espèce : les éleveurs maintiennent que la présence du loup est totalement incompatible avec l'activité pastorale, dans la mesure où les moutons figurent parmi les proies du prédateur. C'est un point de vue qui n'est pas dénué d'arguments, techniques comme politiques ⁴. Mais il s'oppose fondamentalement à un autre point de vue, qui est celui des protecteurs de la nature et qui est tout aussi fondé. Au-delà du strict respect des lois, la nécessité de protection d'une espèce telle que le loup se justifie en ce qu'elle implique notre société à plusieurs niveaux : politique (prise en compte des orientations décidées par le jeu démocratique), philosophique (importance de traiter toute les formes de vie animale et végétale comme étant interdépendantes les unes des autres, et donc nécessaires au maintien d'un équilibre indispensable à notre propre survie), socioculturel (évolutions des chemine-ments culturels et sociaux en matière d'environnement et de protection de la nature) et scientifique (intérêt biologique d'une chaîne alimentaire ininterrompue et de la présence d'un superprédateur). L'affrontement entre les deux points de vues est d'autant plus difficile à dénouer que cha-

4 - Il s'appuie notamment sur les conclusions d'un rapport d'information parlementaire qui va dans ce sens (Honde et Chevallier, 1999)

cun est légitime : on ne peut pas défendre la position d'une nouvelle éradication du loup, ni contraindre l'élevage ovin à abandonner le système extensif, ce qui serait contraire à l'exigence sociale d'une nourriture de qualité et d'espaces naturels entretenus. L'obstacle essentiel vient, en fait, de ce que les deux positions sont défendues par de solides arguments, mais dans des logiques différentes.

En effet, défendre un élevage traditionnel que mettrait en péril le retour d'un grand prédateur sauvage serait assimilé par certains à une dialectique conservatrice. Alors que s'engager pour la protection d'espèces comme le loup ou l'ours serait pour d'autres l'expression d'une société urbaine progressiste : coupée de ses racines campagnardes et paysannes. Ces derniers n'auraient de la nature qu'une vision bucolique qui consiste à en faire un lieu où les nuisances citadines sont abolies et où le sauvage et le naturel règneraient sans partage. On peut penser que si, ici, la confrontation des cultures rurales et urbaines s'exprime pleinement à propos du loup, la relation qui les oppose souvent en ce qui concerne la chasse ou certaines pratiques agricoles pourrait être analysée de la même manière. On assiste à un " choc des cultures " qui oppose deux visions différentes de la nature : l'une qui y voit un espace où l'on vit et dont on vit, et l'autre qui n'y voit qu'un espace de loisirs, où l'on se res-

source et se détend. Cette incompréhension, qui provient d'un manque de références communes entre ces deux cultures, se traduit rapidement en une polarité des sentiments : pour ou contre.

Un autre point de blocage important vient de la polémique résiduelle autour du retour du loup : a-t-il été naturel, réintroduit, introduit, assisté, facilité...? Certains représentants de la profession agricole ont fait de cette question le fondement de leur opposition à la présence du prédateur. Il y a là une logique qui, pour peu qu'on fasse l'effort de la comprendre, se défend et s'inscrit dans la continuité des orientations des organisations professionnelles agricoles (OPA) concernant les grands prédateurs (le loup et le mouton, présents tous deux sur le même alpage, sont incompatibles). Pourtant, grâce à la rigueur scientifique de divers biologistes qui ont travaillé sur la question du retour du loup par l'Italie, ou sur les analyses génétiques des indices retrouvés dans les Alpes françaises depuis 1992-93, l'origine italienne de la population de loups présente en France n'est pas contestable.

Le cas du loup en France n'est pas isolé : des pays dans lesquels une population de grands prédateurs a toujours existé (Italie, Espagne, Pologne, Croatie...), et où les effectifs des populations s'accroissent avec comme conséquence une colonisation naturelle de nouveaux territoires, relèvent la même suspicion des éleveurs, qui croient à des actes de réintroduction (BLANCO, OLANSKA, MAJLJE, comm. pers. ; BATH, 2000).

On voit que cette question de la réintroduction, si elle semble définitivement réglée pour les protecteurs de la nature, est une objection récurrente dans le monde de l'élevage qui ne doit pas être considérée comme secondaire : l'importance qui lui est accordée par les professionnels va bien au-delà de la simple modalité du retour des prédateurs. Qu'un tel animal, en un demi siècle, passe d'un statut de nuisible à celui d'espèce protégée a aussi contribué à déconcerter le milieu agricole. Paradoxalement, le loup ne peut pas être considéré comme étant un facteur naturel par de nombreux éleveurs, contrairement aux chiens divagants, par exemple, qu'ils appréhendent comme un événement occasionnel mais intrinsèque à la forme d'élevage qu'ils pratiquent. La présence continue du prédateur potentiel que représente le chien en état de divagation ne pose pas les mêmes problèmes à l'éleveur ou au berger chargé de protéger le troupeau que

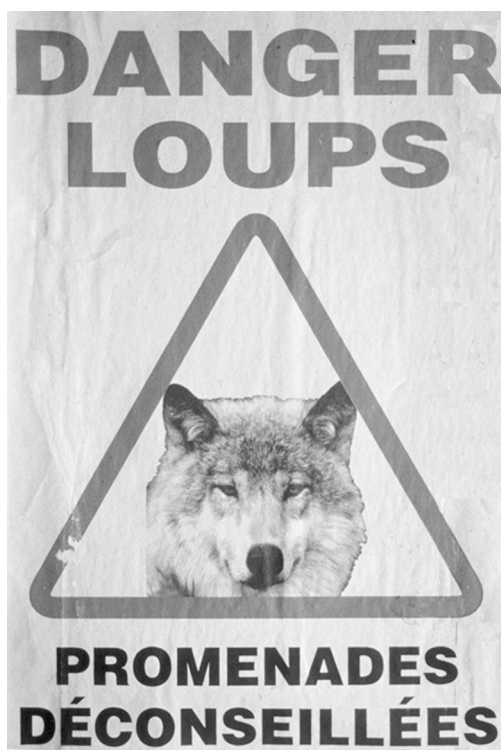


Photo 4 :
"Danger loups"
affiche d'opposants
au loup
dans le Mercantour
au milieu des années 90

la présence d'un loup : ils peuvent capturer les chiens quand ils se laissent approcher, ou se retourner juridiquement contre leur maître quand c'est possible. La solution ultime qui consiste à abattre le chien est également envisageable dans la mesure où, contrairement au loup, il n'est pas une espèce protégée.

Existe-t-il des moyens qui permettraient de sortir de ce conflit ? On peut se risquer à en évoquer deux. Le premier réside dans la modération et la négociation : or chaque partie se fait souvent entendre par ses extrêmes, qui ne sont pas nécessairement représentatifs. Les échanges se bornent parfois à des provocations qui radicalisent les positions et vont à l'encontre d'un processus de négociation et de dialogue, pour lequel la modération des parties est nécessaire. Le second débouché réside dans les "accidents" qui peuvent survenir dans de tels climats et qui peuvent aider à faire avancer des situations bloquées en imposant un dialogue auparavant impossible, comme ce fut par exemple le cas lors de la mort de l'ourse Melba (MSIKA, 1997).

Mais on se rend compte que si le premier n'est pas facile à atteindre, le second n'est pas souhaitable : un accident n'est pas quelque chose qui se gère facilement et il peut avoir des effets ou prendre des proportions imprévus et opposés aux objectifs poursuivis. En tout état de cause, la résolution d'un conflit par un tel biais n'est jamais recherchée, c'est souvent une opportunité qu'il convient de savoir saisir. Il reste donc, dans l'unique alternative que propose la situation de conflit (escalade / dégradation ou négociations), la voie du dialogue, vers laquelle il faut de toutes façons tendre, malgré les difficultés auxquelles il convient de faire face.

Bien que le contexte ait fortement évolué ces dernières années et que beaucoup d'éleveurs aient fait de réels efforts d'adaptation aux mesures de prévention, il semble que la conciliation ne soit pas encore une évidence pour tous : la sensibilité des uns et des autres ne le permet pas toujours.

Les actions

Dans une telle conjoncture, les informations peuvent soit être utilisées de manière stratégique, soit servir d'outils de modération : c'est cette seconde optique qui s'est imposée, depuis le début du second programme LIFE et la mise en application d'un

plan d'information et de communication, aux ministères chargés de la gestion de cette problématique (agriculture et environnement). Mais les conditions dans lesquelles il serait aisé d'informer de manière neutre ne sont pas réunies, car le préalable qu'est la confiance manque aujourd'hui entre les différents protagonistes. Les premières apparitions du loup en France ont en effet été marquées par une attitude de suspicion des éleveurs vis-à-vis de toute forme de communication institutionnelle et officielle le concernant, celle-ci étant à leurs yeux forcément sujette à caution.



Photo 5 (ci-contre) :
Indices de loups
dans le Mercantour :
sac de crottes
Photo Poulle / LIFE

Photo 6 (ci-dessous) :
Suivi d'empreinte dans la
neige, Mercantour
Photo Poulle / LIFE



5 - Confédération nationale des jeunes agriculteurs, Fédération nationale ovine, Fédération nationale des syndicats des exploitants agricoles.

6- France Nature Environnement

Photo 7 (ci-dessous)

Photo Alain Schall

Photo 8 (en bas) :

Piège à loup du Queyras, visible au Musée du Soum, Saint Vêran, Parc naturel régional du Queyras

Photo Florent Favier / LIFE

Pour autant ne rien faire et ne rien dire, dans ces conditions, peut s'avérer plus préjudiciable encore : en matière de communication, il est considéré qu'une intervention, même maladroite, est plus souhaitable qu'un silence, car " *le silence rend suspect* " (WESTPHALEN, 2000). C'est pourquoi, dans le cadre de l'application du " Dispositif national de soutien au pastoralisme et de gestion du loup " et du programme Life " Le retour du loup en France ", divers comités permettent d'échanger des informations par le biais de concertations régulières ; par ailleurs, le plan d'information du public qui a été mis en place prévoit notamment de diffuser une information factuelle précise, par l'intermédiaire de différents supports.

Le Comité national de concertation sur le loup réunit l'ensemble des organismes responsables de la gestion du loup en France

(Ministères de l'environnement et de l'agriculture et leurs services déconcentrés, Parcs nationaux et naturels régionaux, Office national de la chasse et de la faune sauvage...), les organisations professionnelles et syndicats agricoles (CNJA, FNO, FNSEA ⁵, Confédération Paysanne, Syndicat Ovin, Association des bergers des Hautes-Alpes...), ainsi que certaines associations de protection de l'environnement (Groupe Loup France, ASPAS, FNE ⁶...). Ce comité national est consulté sur les grandes orientations concernant la politique de gestion du loup ; il recueille les avis des principaux groupes d'intérêt impliqués dans ce dossier. En 2001, il a par exemple permis de présenter une version du " *protocole de prélèvement d'un loup (ou d'un chien) visant à réduire les attaques sur troupeaux domestiques* ". Suite à cette présentation, le texte a été légèrement amendé pour sa version définitive.

Les comités locaux de concertation permettent aux préfets de réunir, dans la même configuration mais à un niveau départemental, les représentants des services de l'Etat et des établissements publics ou administratifs, des professionnels de l'élevage et des associations de protection de l'environnement. La vocation des comités départementaux est d'informer les différents organismes de l'évolution de la situation sur le plan de la gestion (dommages, mesures de prévention, effectifs de loups et zones de présence), d'écouter les difficultés ou les revendications de la part des professionnels de l'élevage, et de recueillir les avis nécessaires aux instances nationales pour le comité de concertation.

Dans le cadre de la diffusion d'informations spécifique à la gestion des loups en France, une étude portant sur les croyances, l'état des connaissances et les intentions comportementales vis-à-vis du loup d'un échantillon représentatif (n= 800 personnes, dont 400 habitants des Alpes Maritimes et 400 de la Savoie) a permis d'établir qu'il existait bien une méfiance vis-à-vis de la communication officielle, tout en montrant une certaine attente en termes d'informations : sur le loup, sur la gestion de l'espèce et des dommages qu'elle génère, ou encore sur les aspects agricoles de la problématique (BATH, 2000).

Cette étude a permis de mettre en place une démarche de communication au travers de différents supports d'information. L'Infoloups est le magazine du programme LIFE qui donne, depuis 1996, une informa-



tion officielle à plusieurs centaines de personnes, par le biais d'articles scientifiques, de bilans, d'articles de fond, de dossiers pratiques permettant de comprendre des documents officiels ou des opérations particulières... Sa vocation a légèrement évolué, puisqu'il concourt dorénavant à apporter aux lecteurs des éléments de base sur le pastoralisme.

Le site internet dédié au loup présente les documents incontournables nécessaires à la compréhension de la problématique et à une information complète (sur les loups en France mais également sur le pastoralisme, les études, les mesures de protection, les exemples étrangers...).

Des informations utiles et pratiques destinées à l'ensemble des utilisateurs de chiens de protection, sont diffusées dans les divers outils de communication ; elles peuvent concerner des méthodes de dressage, des "trucs" pour résoudre les travers de certains chiens, ou simplement se familiariser avec les différentes races de chiens et des exemples étrangers.

Divers supports vont également être réalisés ou sont déjà disponibles, pour informer largement les touristes, randonneurs et promeneurs de la présence de chiens de protection sur les alpages, et des comportements à adopter en leur présence.

Plusieurs réunions ont déjà été organisées pour donner aux éleveurs intéressés une information complète sur les différentes mesures de prévention, et notamment les chiens. Ces réunions s'appuient sur des échanges d'expériences, des réponses aux interrogations des éleveurs et peuvent être l'occasion de débats. Parmi les informations diffusées lors de ces réunions, il est important de souligner la cassette vidéo qui a pu être faite grâce à des images infrarouges tournées par des agents du Parc national du Mercantour (secteur de la Moyenne Tinée) : ces images réalisées de nuit à l'aide d'une caméra thermique appartenant à la SAGEM montrent l'attaque de deux loups sur un troupeau de 2400 ovins, et le travail des 5 chiens de protection pour le défendre. Ce film n'est pas encore disponible en grand public mais permet de donner un aperçu aux éleveurs du travail que peut fournir un chien de protection (de même qu'il informe sur les techniques d'approche des loups et les réactions des brebis).

L'ensemble de ces outils de communication est en cours de conception ou d'utilisation. Les résultats seront évalués au cours d'une

nouvelle enquête, pour comparer le niveau de connaissance du public avec les résultats obtenus lors de l'étude du professeur Alistair BATH.

Dans le cadre du programme Life, les actions de terrain sont parfois plus porteuses d'informations ou de messages, notamment au travers du rôle qu'exercent les techniciens pastoraux de l'équipe Life. Embauchés pour mettre des mesures de prévention à la disposition des éleveurs et pour les assister dans leur mise en place, ils deviennent, par leur écoute, leur proximité, l'intermédiaire entre l'administration et le monde de l'élevage. De la même manière, le rôle des personnes chargées de réaliser les constats de dommages, ce qui n'est pas une tâche évidente, est fondamental, qu'ils soient des agents de l'O.N.C.F.S., des Parcs (Mercantour, Queyras...), de l'O.N.F. ou des gendarmes,

Photo 9 (ci-dessous) :

Cette photo présente un système de contention différent du filet : quatre fils électrifiés sont soutenus par des piquets souples en fibres, qui permettent aux animaux de s'échapper du parc sans le détruire et sans s'étouffer, tout en offrant une protection aux moutons.

Photo 10 (en bas) :

Ouverture du filet de contention par l'éleveur, Luberon
Photos Florent Favier / LIFE





Photo 10 (ci-dessus) :
Cabane de berger de la
Vallée de la Bollène dans
le Mercantour.

Photo Florent Favier / LIFE

car ils apportent un soutien aux éleveurs qui viennent d'être victimes d'attaques (l'aide-berger joue aussi ce rôle de soutien psychologique, Cf. L'Infoloups n°10).

L'ensemble des organismes qui ont une responsabilité dans la gestion du dossier (parcs nationaux et naturels régionaux, services déconcentrés, ministères, établissements publics...) ont également un rôle non négligeable dans le sens où ils sont des vecteurs d'information et tentent de contribuer quotidiennement à l'amélioration du contexte : par des actions spécifiques, des rapports cordiaux avec les éleveurs, par la mise en application de mesures pastorales ou simplement par leur proximité et leur écoute du monde rural et professionnel...

Quelle qu'elle soit, la démarche empruntée doit s'inscrire dans un objectif de résultats à long terme. Comme on l'a vu, les éleveurs ne sont pas prêts de se résoudre à la présence du loup : dans un contexte de lutte sociale pour l'amélioration des conditions de travail et de passage aux 35 heures, ils s'opposent à devoir travailler plus pour protéger leurs troupeaux. Il convient donc de n'attendre de résultats positifs de ces efforts de communication que dans plusieurs années. C'est au travers de passerelles jetées entre le monde pastoral et celui des protecteurs de la nature que l'on pourra atteindre les avancées les plus probantes.

Conclusion

Le retour du loup en France suscite bien des débats, et souvent dans un climat passionnel impropre à permettre aux uns et aux

autres de se comprendre. Alors, comme souvent, la situation se situe-t-elle peut-être au milieu, dans un contexte qui permettrait de ne pas sacraliser le loup, de prendre en compte les attentes des éleveurs dans leurs réelles proportions, et de chercher, ensemble, des solutions moins irréversibles que l'éradication ou moins conflictuelles que la coercition.

Aider les éleveurs à supporter au mieux la présence des loups, par la recherche et la mise en place de solutions les plus fiables possibles et adaptées au mieux aux pratiques pastorales et aux modes de fonctionnement des exploitations, paraît être un préalable indispensable à une acceptation non pas du loup mais des conséquences de sa présence. C'est à ce titre que les mesures de prévention existantes et ayant fait leurs preuves dans certaines circonstances sont promues dans le cadre du programme LIFE et que des expérimentations sur d'autres systèmes de protection sont en cours. Ce préalable passe également par une écoute attentive des éleveurs.

Mais il ne les dispensera pas de faire de nouveaux efforts, notamment lorsqu'il s'agira, dès la fin du programme LIFE en 2002, de se retourner vers de nouveaux outils qui permettront de financer (CTE, Natura 2000...), si possible dans les mêmes conditions, l'ensemble des mesures qui seront mises à leur disposition.

Il faut cependant toujours garder présent à l'esprit que de tels efforts, s'ils sont consentis par la profession, nuiront d'autant plus à une "acceptation locale" du loup qu'ils lui seront imposés et contraignants. Les changements que le retour du loup impose à l'élevage ovin prendront sans doute plusieurs décennies avant de pouvoir être de nouveau considérés comme des facteurs "naturels" par les éleveurs. Et encore cela implique-t-il une politique de terrain appropriée et une écoute constante.

F.F.

Remerciements

Je tiens à remercier tout particulièrement Christophe DUCHAMP, biologiste du programme LIFE, Thierry DAHIER, vétérinaire du programme LIFE et Philippe OLEON, technicien pastoral du programme LIFE, pour leur précieuse collaboration dans la rédaction et la relecture de cet article. Je remercie également Joël BOURIDEYS, chargé de mission à la Direction régionale de l'environnement, pour son appui syntaxique.

Références bibliographiques

- CORSI Fabio, SINIBALDI Iacopo et BOITANI Luigi (1998). Large carnivores conservation area in Europe : a summary of the final report. Report for the Large Carnivore Initiative for Europe. 28p.
- DIMANCHE Marc, PISTOLESI Julia, Dégâts de chiens en divagation sur les troupeaux : l'état de la situation dans deux départements méditerranéens, les Pyrénées Orientales et l'Aude, in *Le pastoralisme en France à l'aube des années 2000*, éd. de la Cardère, 2000.
- DUCHAMP Christophe, DAHIER Thierry (2000). Suivi de la colonisation du loup sur l'arc alpin : investigations actuelles et perspectives. Rapport scientifique ONCFS 2000 : p. 68-70
- DUCHAMP Christophe, DAHIER Thierry et LEQUETTE Benoît (2001). A national network as a conservation tool to survey the natural wolf recovery in France. International "Canid Biology and Conservation" conference, Oxford 18-21 Sept 2001. Poster
- DUCHAMP Christophe, LEQUETTE Benoît, Compte rendu sur le suivi hivernal des meutes de loups sur l'arc alpin français - Hiver 2000 - 2001, 2001.
- DUCHAMP Christophe, GENEVEY Véronique, FAVIER Florent, DAHIER Thierry, DURAND Christèle, OLEON Philippe, PION Marc, Premier rapport d'activité du programme LIFE - Nature 2000-2002 " Le retour du loup dans les Alpes françaises ", année 2000, 2001.
- DURAND Christèle, Intégration pastorale des chiens de protection, bilans 1988-1998, 2000.
- ESPUNO Nathalie, Facteurs influençant la prédation du cheptel domestique par le loup (*Canis lupus*) dans le massif du Mercantour, mémoire de DEA, 1998.
- GARDE Laurent, VORS Emmanuelle, La prédation par les loups et les chiens errants dans le massif des Monges (Alpes de Haute-Provence) : diagnostics pastoraux et approche statistique, CERPAM, 2001.
- HONDE Robert et CHEVALLIER Daniel, Rapport d'information à l'Assemblée Nationale sur la présence du loup en France, 1999.
- LEGEARD Jean-Pierre (b), Gardiennage des troupeaux ovins en estive dans les Alpes du sud : à chaque alpage son berger, in *Le pastoralisme en France à l'aube des années 2000*, éd. de la Cardère, 2000.
- L'Infoloups n°10, DIREN Provence - Alpes - Côte d'Azur, second semestre 2001, 12p.
- MAILLARD Daniel, DUNCAN Patrick, GAILLARD Jean-Michel & GAULTIER Peggy (1999). Le retour des grands mammifères sauvages dans la région méditerranéenne française. Forêt Méditerranéenne tome XX : 1.
- MAUZ, Isabelle (2002). Gens, cornes et crocs. Relations hommes-animaux et conceptions du monde, en Vanoise, au moment de l'arrivée des loups, thèse de doctorat de l'ENGREF, centre de Paris, 512 p.
- MSIKA Bruno, GODET Jacques, Entre chien et loup... Quand les prédateurs révèlent l'homme, Pastoralisme et espaces naturels protégés, Actes de la rencontre, éd. AFP - FAI, 1997.
- ORSINI Philippe, Quelques éléments sur la disparition du loup *Canis lupus* en Provence au cours du XIX^e siècle, in *Faune de Provence*, 1996.
- POULLE Marie-Lazarine, DAHIER Thierry, DE BEAUFORT Renaud, DURAND Christèle, Le loup en France, Rapport final LIFE-Nature 1997-1999, 2000.
- RESEAU LOUP (2001). Quoi de neuf ? le bulletin du réseau de correspondants loup : N°7 : 8p.
- ROUSSELOT Marie-Catherine & PITT Joël (1999). Guide pratique : les chiens de protection des troupeaux, éd. L'Institut de l'élevage, 66p.
- TROPINI Alexandra (2001). Monitoraggio e valutazione dei danni al patrimonio zootecnico in Provincia di Cuneo (1999-2001) colloque restitution finale programme Interreg 2 Bardonecchia, 1 déc.2001. Communication orale
- WESTPHALEN Marie-Hélène, Le guide de la communication d'entreprise, DUNOD, 2000.

Résumé

Le retour du loup en France en 1992, et sa progression le long de l'arc alpin (huit départements sont aujourd'hui concernés par sa présence), ne se sont pas faits sans heurts, notamment avec les éleveurs ovins qui ont eu à subir des dommages.

Face à la prédation et aux conflits qu'elle engendre, l'Etat, avec, pour les années 1997 à 2002, le soutien de cofinancements européens dans le cadre de deux programmes LIFE successifs, a choisi d'apporter différents éléments de réponses :

- par la mise en place dès 1993 d'un système de compensation des dommages ;
- en améliorant notre connaissance des loups et de leur répartition sur le territoire français, au travers notamment des études de suivi, pour répondre aux questions locales ou concernant la biologie et le comportement de l'espèce, et mettre en place le système d'indemnisation des dommages dans les nouveaux secteurs de colonisation ;
- par la prise en charge des mesures de protection : parcs de contention nocturne, chiens de protection, aide-bergers ;
- en permettant aux éleveurs, aux populations locales, aux partenaires et aux différents interlocuteurs de l'Etat de se tenir informés de l'état des connaissances sur les différents points (biologie, répartition, dommages, prévention, actions en faveur du pastoralisme...) par le biais d'une campagne de communication et des outils qu'elle produit.

Malgré ces dispositions et une amélioration certaine du contexte, le conflit est toujours latent : il faut en analyser les raisons pour en gérer les effets. Dans cette perspective, et dans celle d'une expansion régulière du loup vers de nouveaux territoires – ce qui impliquerait de nouveaux foyers de conflits, cet article se propose d'apporter, au travers d'une lecture subjective du problème, des éléments de réflexion.

Summary

The wolf and sheep farming in the French Alps : the present situation and perspectives for resolving a conflict

The return of the wolf to France in 1992 and its spread along an arc of the Alps (eight French départements are currently affected by its presence) has not gone on without causing upset, notably among sheep farmers who have suffered losses in their herds.

The Government, faced with this predatory activity and the conflicts it has engendered, has decided on a number of measures, backed for the period 1997-2002 by European co-funding within the framework of two successive LIFE programmes :

- as of 1993, a compensation scheme for losses sustained;
- improving understanding of the wolf and its distribution in France, in particular through monitoring studies designed to provide answers to locally-voiced questions about the species' biology and behaviour, and a compensation scheme for losses sustained in areas newly populated by the wolf;
- meeting the costs for protective measures : nighttime enclosures, guard dogs, shepherd's helpers;
- enabling sheep farmers, the local population as well as people involved with, or partners of, the State to keep up to date with knowledge on the various aspects of the issue (biology, spread, damage and losses, prevention, action in support of livestock rearing...) through a communications campaign and the techniques it generates.

Despite such measures and a degree of improvement in the general context, latent conflict remains : it is necessary to analyse the reasons in order to manage its effects. With this view in mind, along with the perspective of a regular spread of the wolf into new territory (which implies the emergence of fresh conflict in other places), this article hopes to provide some food for thought from a subjective consideration of the problem.

Riassunto

Lupo e pastoralismo nelle Alpi francesi : inventario dei luoghi e prospettiva di risoluzione di un conflitto

Il ritorno del lupo in Francia nel 1992, e la sua avanzata lungo l'arco alpino (otto dipartimenti concernuti dalla sua presenza), non si sono fatti senza urti, segnatamente cogli allevatori ovini che hanno avuto da subire danni.

Di fronte alla predazione e ai conflitti che genera, lo Stato, per gli anni 1997 a 2002, col sostegno di cofinanziamenti europei nel quadro di due programmi LIFE successivi, ha scelto di recare differenti elementi di risposta :

- dalla messa in posto fin dal 1993 di un sistema di compenso dei danni ;
- migliorando la nostra conoscenza dei lupi e della loro ripartizione sul territorio francese, particolarmente attraverso studi di seguito, per rispondere alle domande locali o toccando la biologia o il comportamento della specie, e mettere in posto il sistema di indennizzazione dei danni nei nuovi settori di colonizzazione ;
- dalla presa in carico delle misure di protezione : parchi di contensione notturna, cani di protezione, aiuto-pastori ;
- permettendo agli allevatori, alle popolazioni locali, ai collaboratori e ai differenti interlocutori dello Stato di tenersi informati dello stato delle conoscenze sui diversi punti (biologia, ripartizione, danni, prevenzione, azioni in favore del pastoralismo) al mezzo di una campagna di comunicazione e degli arnesi che produce.

Malgrado queste disposizioni e un miglioramento sicuro del contesto, il conflitto è sempre latente : bisogna analizzarne le ragioni per gerirne gli effetti. In questa prospettiva, e in quella di un'espansione regolare del lupo verso nuovi territori - ciò che implicherebbe nuovi focolai di conflitto - questo articolo si propone di addurre, attraverso di una lettura soggettiva del problema, elementi di riflessione.